



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid

Receiving - PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville

1550, D'Estimauville Avenue

Québec

Québec

G1J 0C7

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC

601-1550, Avenue d'Estimauville

Québec

Québec

G1J 0C7

Title - Sujet Gaz comprimés	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE286-170001/B	Date 2018-06-27
Client Reference No. - N° de référence du client EE286-170001	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCL-043-17432
File No. - N° de dossier BAP-7-40195 (043)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-07	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beauchesne, Sonia	Buyer Id - Id de l'acheteur qc1043
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2702 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA BFC Bagotville, C.P. 380 Bâtiment 62, local 112 ALOUETTE Québec G0V1A0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**Cette demande d'offre à commande (DOC) annule et remplace la DOC numéro
EE286-170001/A
datée du 27 février 2018, dont la date de clôture était le 18 avril 2018, à 14:00 HNE.**

GAZ COMPRIMÉS ET LIQUÉFIÉS

Tous les ministères et organismes fédéraux de la province du Québec

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	6
1.1 Introduction	6
1.2 Sommaire.....	6
1.3 Modifications à l'invitation précédente (EE286-170001/A) et spécifications	7
1.4 Compte rendu	8
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	9
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	9
2.2 Présentation des offres.....	9
2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes	9
2.4 Lois applicables	10
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	11
3.1 Instructions pour la préparation des offres	11
3.1.1 Paiement électronique de factures - offre	12
3.1.2 Fluctuation du taux de change.....	12
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	13
4.1 Procédures d'évaluation	13
4.1.1 Évaluation des prix	13
4.2 Méthode de sélection.....	13
PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	14
5.1 Attestations exigées avec l'offre	14
5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction	14
5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires.....	14
5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée.....	14

5.2.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre.....	15
PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....		16
A. OFFRE À COMMANDES.....		16
6.1	Offre.....	16
6.2	Clauses et conditions uniformisées.....	16
6.2.1	Conditions générales.....	16
6.2.2	Rapports d'utilisation périodique : Offre à commandes.....	16
6.3	Durée de l'offre à commandes.....	17
6.3.1	Période de l'offre à commandes.....	17
6.4	Responsables.....	17
6.4.1	Responsable de l'offre à commandes.....	17
6.4.2	Chargé de projet.....	17
6.4.3	Utilisateurs désignés.....	18
6.4.4	Représentants de l'offrant.....	18
6.5	Procédures pour les commandes.....	18
6.6	Instruments de commandes.....	19
6.7	Limite des commandes subséquentes.....	19
6.8	Limitation financière.....	19
6.9	Ordre de priorité des documents.....	20
6.10	Attestations et renseignements supplémentaires.....	20
6.10.1	Conformité.....	20
6.11	Lois applicables.....	20
6.12	Estimation de coût.....	21
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....		22
6.1	Besoin.....	22
6.2	Clauses et conditions uniformisées.....	22
6.2.1	Conditions générales.....	22
6.3	Durée du contrat.....	22
6.3.1	Période du contrat.....	22
6.4	Paiement.....	22
6.4.1	Base de paiement - prix unitaires fermes.....	22
6.4.2	Modalités de paiement - Paiements multiples.....	23

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

6.4.3	Paiement électronique de factures – commande subséquente	23
6.5	Instructions relatives à la facturation	23
6.6	Instructions d'expédition - livraison à destination	23
6.7	Clauses du Guide des CCUA	24
ANNEXE A - BESOIN		25
A.1	Définition du besoin	25
A.2	Utilisateurs principaux.....	25
A.3	Délai de livraison.....	25
A.4	Livraison et déchargement	25
A.5	Exigences générales.....	26
A.6	Exigences particulières	26
A.6.1	RDDC	26
A.6.1.1	Adresses de livraison - RDDC	26
A.6.2	BFC Bagotville	27
A.6.2.1	Adresses de livraison - BFC Bagotville.....	27
A.6.3	CNRC	27
A.6.3.1	Adresses de livraison - CNRC	27
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT		28
B.1	Annexe B - Base de paiement	28
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES		29
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE		29
ANNEXE D – PRÉSENTATION DE L'OFFRE		30
Liste de rappel.....		30

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six (6) parties, ainsi que des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et

Partie 6 A, Offre à commandes, et B, Clauses du contrat subséquent :

A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent, le Besoin, la Base de paiement, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

a) Besoin :

La présente est une demande d'offre à commande principale et régionale (OCPR) pour l'approvisionnement et la livraison de divers gaz comprimés, sur demande et au fur et à mesure des besoins.

b) Utilisateurs :

Les offres à commandes seront utilisées par tous les ministères et organismes fédéraux de la province du Québec; principalement, par les suivants :

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

-
- MDN, Base de soutien de la 2e Division du Canada Valcartier à Québec;
 - MDN, Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) Valcartier à Québec
 - MDN, BFC Bagotville au Saguenay;
 - MDN, Garnison Montréal; et
 - Conseil national de recherches Canada (CNRC) à Montréal, Boucherville et au Saguenay.

D'autres ministères et organismes fédéraux de la province du Québec non nommés ci-dessus pourront toutefois utiliser les offres à commandes découlant de cette demande.

- c) Régions : Les besoins en gaz comprimés sont regroupés en trois (3) régions : Montréal, Québec et Saguenay-Lac-St-Jean.
- d) Nombre d'offres à commandes : Jusqu'à trois offres recevables par région avec la valeur totale combinée la plus basse par région seront pourront être recommandées pour l'émission d'une offre à commandes chacune.
- e) Période des offres à commandes : cinq (5) années, à partir du 1 octobre 2018.
- f) Dépense estimative totale : 500,000 \$ sur 5 années, taxes en sus.
- g) Accords de commerce :
Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et des Accords de commerce avec le Canada et le Chili, la Colombie, le Honduras, la Corée, le Panama et le Pérou.

1.3 Modifications à l'invitation précédente (EE286-170001/A) et spécifications

Les principaux utilisateurs sont identifiés à l'annexe A. Toutefois, notez que les utilisateurs désignés sont indiqués à la Partie 6 section A, article 6.4.3 et comprennent également de nombreux autres ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État. Vous pouvez offrir un prix pour chacune des 3 régions : Montréal, Québec et Saguenay-Lac-St-Jean.

Puisque l'industrie ne pratique plus la location sans frais les 30 premiers jours, cette exigence est retirée. Par contre, nous demandons un prix de location par cylindre par jour et un prix de location annuel par flotte. Aussi, nous ajoutons la demande d'une période de grâce de 6 mois avant la récupération des cylindres par le fournisseur afin de permettre aux clients d'utiliser les produits restants.

Un dépôt sera payé par l'utilisateur pour les cylindres des gaz réfrigérants. Ce dépôt est remboursable au complet sur les cylindres des gaz réfrigérants retournés.

En raison de la situation au Qatar, nous vous demandons de spécifier le maximum d'hélium que vous pouvez fournir dans l'annexe B.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

Veillez proposer des prix par région pour tous les produits que vous êtes en mesure de fournir, même ceux dont la quantité demandée est 0.

Vous avez la possibilité, conformément à la partie 3, section 3.1 de remettre une copie Excel par courrier électronique à l'adresse fournie en plus de la copie papier ou télécopie.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Vous pouvez transmettre votre offre par fax* au no.: 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

*Si vous transmettez votre offre par fax, prenez une particulière attention à que votre offre soit reçue lisible.

Avant la date de fermeture, nous ne fournissons pas d'accusé-réception, ni confirmation si une offre est lisible, complète ou tout autre information sur les offres reçues.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 exemplaire papier)

Section II : offre financière (1 exemplaire papier **(obligatoire) et**

1 exemplaire électronique de l'annexe B en format Excel par courriel à l'adresse suivante :

[TPSGC.RQReceptionSoumissions- QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca))

Section III: attestations (1 exemplaire papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

EE286-170001

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

QCL-7-40195

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation des prix

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. Jusqu'à trois offres recevables par région avec la valeur totale combinée la plus basse par région pourront être recommandées pour l'émission d'une offre à commandes chacune.

Pour plus de détails, référez-vous à l'onglet intitulé « Évaluation » de l'annexe B - Base de paiement.

N° de l'invitation - Solicitation No.

EE286-170001/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de toute offre à commandes résultante.

Note : La numérotation des clauses sera revue lors de l'émission de l'offre à commandes.

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.2.2 Rapports d'utilisation périodique : Offre à commandes

1. L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.
2. L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».
 - Le rapport doit contenir, au minimum, les données suivantes :
 - (1) la date et le numéro de facture;
 - (2) la description du bien et/ou service; et
 - (3) les quantités et prix.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
3. Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Les trimestres sont répartis comme suit :

- premier trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- deuxième trimestre : du 1 janvier au 31 mars
- troisième trimestre : du 1 avril au 30 juin
- quatrième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre

4. Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.3 Durée de l'offre à commandes

6.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 octobre 2018 au 30 septembre 2023 (5 années).

6.4 Responsables

6.4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Sonia Beauchesne
Titre : Agent interne
Téléphone : 418-649-2702
Courriel : sonia.beauchesne@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

6.4.3 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C., 1985, ch. F-11 de la province du Québec.

6.4.4 Représentants de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

a) Gestionnaire de l'offre à commandes :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

b) Suivi des commandes :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

6.5 Procédures pour les commandes

Jusqu'à trois (3) offres à commandes pourront être émises par région.

Si plus d'une offre à commandes sont émises, les utilisateurs désignés devront commander les articles avec l'offrant ayant les prix les plus bas sur les offres à commandes disponibles par région; advenant le cas où un offrant n'est pas en mesure d'offrir un produit commandé, le client pourra passer une commande sur cet article au deuxième offrant ayant le prix le plus bas et ainsi de suite.

6.6 Instruments de commandes

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.7 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10,000\$ (taxes applicables incluses).

6.8 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ (à être complété par TPSGC lors de l'émission de l'offre à commandes), (taxes applicables non incluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe B, Base de paiement; et
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (à être complété par TPSGC lors de l'émission de l'offre à commandes)

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Estimation de coût

Dans le cas où une estimation de coût est exigée pour des travaux particuliers, l'utilisateur désigné fournira un énoncé des travaux à l'offrant, qui devra fournir à l'utilisateur désigné une estimation du coût des travaux particuliers, établie conformément aux dispositions relatives aux prix de l'offre à commandes. L'offrant ne devra entreprendre aucun des travaux particuliers tant qu'une commande n'aura pas été émise par l'utilisateur désigné. Les coûts estimatifs prévus dans la commande ne pourront être dépassés sans l'autorisation écrite préalable de l'utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'offrant sera payé les prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B - Base de paiement, selon un montant total estimatif de _____ (à être complété par TPSGC lors de l'émission de l'offre à commandes) pour les cinq années de l'offre à commandes. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Modalités de paiement - Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : [\(sera complété par TPSGC à l'émission de l'offre à commandes\)](#)

- a) Carte d'achat Visa ;
- b) Carte d'achat MasterCard ;
- c) Dépôt direct (national et international) ;
- d) Échange de données informatisées (EDI) ;

6.5 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) aux différents ministères et organismes fédéraux de la province du Québec, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
A9062C	2011-05-16	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
A9068C	2010-01-11	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B1505C	2016-01-28	Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux
B7500C	2006-06-16	Marchandises excédentaires
D3015C	2014-09-25	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage
G1005C	2016-01-28	Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE A - BESOIN

A.1 Définition du besoin

Fournir et livrer, au fur et à mesure des besoins, divers gaz comprimés, tels que détaillés dans l'annexe B - Base de paiement, dans des cylindres appartenant aux offrants en location ou dans des cylindres appartenant au Canada.

A.2 Utilisateurs principaux

Les offres à commandes seront utilisées par tous les ministères et organismes fédéraux de la province du Québec; principalement, par les suivants :

- MDN, Base de soutien de la 2e Division du Canada Valcartier à Québec;
- MDN, Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) Valcartier à Québec
- MDN, BFC Bagotville au Saguenay;
- MDN, Garnison Montréal; et
- Conseil national de recherches Canada (CNRC) à Montréal, Boucherville et au Saguenay.

D'autres ministères et organismes fédéraux de la province du Québec non énumérés ci-dessus pourront toutefois utiliser les offres à commandes découlant de cette demande.

A.3 Délai de livraison

1. La livraison doit se faire dans un délai de cinq (5) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.
2. Les offrants devront confirmer la disponibilité des cylindres commandés aux utilisateurs dans les 24 heures suivant la réception d'une commande.
3. Les livraisons doivent être faites pendant les heures normales de travail, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h, à moins d'entente contraire.

A.4 Livraison et déchargement

1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

-
3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

A.5 Exigences générales

1. Il ne doit pas y avoir de quantité minimale par commande.
2. Les gaz devront être livrés dans des cylindres appartenant à l'offrant ou appartenant aux utilisateurs. Un offrant ne peut pas livrer du gaz dans les cylindres d'un autre offrant.
3. Tout comme les cylindres appartenant aux offrants, les cylindres appartenant aux utilisateurs doivent être ramassés par les offrants, remplis et retournés.
4. Les offrants sont responsables du ramassage de leurs cylindres vides.
5. Les offrants sont responsables de la livraison et du ramassage des cylindres pour chaque compte utilisateur individuel. Il peut y avoir plus d'un compte utilisateur dans un même lieu de livraison.
6. Les cylindres de gaz doivent être placés à l'intérieur de la zone de stockage de gaz désigné, conformément aux instructions détaillées dans chaque document de commande.
7. Un manchon devra être placé sur la valve des cylindres de gaz qui ont été remplis à titre de mesure de sécurité et pour indiquer que le cylindre a été rempli.
8. Les offrants doivent s'assurer que tous les cylindres de gaz à remplir, leurs cylindres ou ceux du gouvernement, sont conformes aux lois et règlements qui s'appliquent.
9. Les offrants devront avoir un inventaire suffisant pour certains produits afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Par exemple, apporter une attention particulière pour l'article « Azote 6000 psi » où le volume de cet article est relativement important. Les seules restrictions en quantité acceptées seront celles sur l'hélium.
10. Les offrants permettront aux utilisateurs de conserver les cylindres pour une période de 6 mois maximum avant de les récupérer pour permettre d'utiliser ce qui reste.

A.6 Exigences particulières

A.6.1 RDDC

A.6.1.1 Adresses de livraison - RDDC

Les livraisons vont avoir lieu à différents édifices sur le site de RDDC, à l'adresse suivante :

R & D défense Canada - Valcartier (RDDC)
Bâtiment _____
2459, Route de la Bravoure
Québec (Québec) G3J 1X5

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

A.6.2 BFC Bagotville

A.6.2.1 Adresses de livraison - BFC Bagotville

Les livraisons vont avoir lieu à différents édifices sur le site de la BFC Bagotville, à l'adresse suivante :

BFC Bagotville
Bâtiment _____
Alouette (Québec) G0V 1A0

A.6.3 CNRC

A.6.3.1 Adresses de livraison - CNRC

Les livraisons vont avoir lieu à trois (3) différents sites du CNRC, aux adresses suivantes :

CNRC - Site Saguenay
501, boul. de l'Université Est
Saguenay (arr.Chicoutimi), Québec, Canada, G7H 8C3

CNRC - Site Boucherville
75 Boulevard de Mortagne
Boucherville (Québec) J4B 6Y4

CNRC - Site Montréal
6100 Avenue Mont Royal
Montréal (Québec) H4P 2R2

N° de l'invitation - Sollicitation No.

EE286-170001/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

EE286-170001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID

qcl043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

B.1 Annexe B - Base de paiement

Insérer ici l'annexe B, partie intégrante du document.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EE286-170001/B

qcl043

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EE286-170001

QCL-7-40195

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

ANNEXE D – PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Liste de rappel

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre offre. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient à l'offrant de préparer son offre conformément aux instructions contenues dans la Demande d'offre à commandes (DOC) et de fournir une offre claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés concernant les prix, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DOC.

Page 1	Les offrants devraient inclure à leur offre, la première page intitulée « Demande d'offre à commandes » dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2006 mentionnées à la clause 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées .
Page 9	Les offrants doivent transmettre leur offre uniquement à l'adresse indiquée à la clause 2.2 Présentation des offres .
Page 13	Les offrants doivent apporter une attention particulière sur la manière dont les offres seront évaluées et l'offre gagnante sélectionnée. Référez-vous à la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection .
Page 14	<u>Applicable seulement si une infraction a été commise</u> Les offrants doivent présenter avec leur offre, la documentation exigée à la clause 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction .
Page 14	Comme indiqué dans la clause 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée , les offrants doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la liste des noms . ➤ Référez-vous à la section « 17. Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier » du site Web suivant : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html
Page 18	Les offrants devraient joindre à leur offre, la clause A.6.4.4 Représentants de l'offrant dûment complétée.
Annexe B en pièce jointe	Les offrants doivent joindre à leur offre, l' annexe B - Base de paiement dûment complétée. Les offrants devraient envoyer une copie du document Excel par courriel à l'adresse suivante : TPSGC.RQRceptionSoumissions- QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Annexe C en pièce jointe	Les offrants devraient joindre à leur offre, l' annexe C Instruments de paiement électronique dûment complétée.